

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Convention de partenariat pour la téléassistance : signature
- Convention pour l'attribution de bourses aux permis de conduire (véhicules légers) : signature
- Restaurant social : mise en place
- Logements HLM de l'ancienne aile nord ouest du Collège Marcel PIERREL : attributions

Délibérations :

Séance du 4 septembre 2009 : approbation du compte rendu

Finances :

- 1) Logements HLM de l'ancienne aile nord ouest du Collège Marcel Pierrel : garantie d'emprunt
- 2) Piste d'éducation routière : tarifs 2009
- 3) Budget communal : Décision modificative

Urbanisme :

- 4) Aides aux façades : attributions

Travaux :

- 5) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : désignation du maître d'œuvre
- 6) Eglise Notre Dame de la Carce tranche 7C : Avenants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 / 09 / 2009

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille neuf, le vendredi vingt cinq septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du dix huit et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (23) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Magalie VIDAL - Christine de CHAMBRUN - Jean Pierre JACQUES - Adjoint - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Samira MESKINI - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Béatrice MEISSONNIER - Laurent MALLET - Alain NURIT - Henri PODEVIGNE - Véronique JOUVE - Jean-Paul CHEDANNE - Elisabeth ACHET - Elisabeth MATHIEU - Yves KOSCIELNIAK - Jacques TEISSIER - Bernard DURAND - Marie Christine NESPOULOUS.

Excusés ayant donné pouvoir (6) : Jacqueline ORLOWSKI (pouvoir à Huguette NURIT), Daniel BASTIDE (pouvoir à Claude CAUSSE), Jean Paul GIRAL (pouvoir à Jean François DELOUSTAL), Maria CHASTANG (pouvoir à Jean ROUJON), Sophie FOISY (pouvoir à Véronique JOUVE), Pierre BRUEL (pouvoir à Elisabeth ACHET)

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

Convention de partenariat pour la téléassistance : signature

→ La convention de partenariat pour la Téléassistance a été signée le mercredi 15 juillet 2009 en présence des Présidents d'Associations d'aide à domicile avec Jean GENOYER de l'ADMR, Jean BOURGADE de l'ALAD et Louis TARDIEU de Présence Rurale 48.

→ Les objectifs de la Téléalarme :

➤ Outil de prévention pour réduire le sentiment d'isolement ou d'insécurité face aux risques d'accidents, de maladie,

➤ Outil de maintien à domicile en conciliant qualité de vie et besoin d'indépendance

→ Un constat : certaines personnes refusent ce dispositif par manque de moyen financier :

➤ Coût de l'installation : 40 à 46 €

➤ Coût de l'abonnement : 30 € / mois

→ Volonté du CCAS de prendre en charge le coût de l'installation pour les personnes non imposables et ne bénéficiant pas ou peu de prise en charge par d'autres organismes (APA, Mutuelles, Caisse de retraite...)

→ Objectif du CCAS :

Faire que ce besoin d'assistance à domicile soit de plus en plus présent car le nombre de personnes âgées vivant seules à domicile augmente régulièrement et pour assurer leur sérénité

Convention pour l'attribution de bourses aux permis de conduire (véhicules légers) :

Signature

→ La convention a été signée le lundi 14 septembre 2009 entre le CCAS et l'Auto Ecole GAIFFIER-MEYNIER Nelly et l'Auto-Ecole « Conduites sans Frontières » Gilles ALBENQUE.

→ Comme chacun le sait, le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi et la formation mais il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous.

→ C'est pourquoi le CCAS a décidé de donner un coup de pouce aux Marvejolais de +26 ans pour financer les frais de conduite.

→ La Bourse au Permis de conduire a plusieurs finalités :

➤ Le financement d'une partie du permis de conduire par le CCAS : 200 € à verser directement à l'auto-école après l'obtention du P. de C.

➤ En contrepartie, la participation du bénéficiaire à une activité d'intérêt collectif au sein des services de la Commune (4 jours de travail à effectuer pendant la période de la formation au P. de C) = un échange de service.

➤ Le bénéficiaire doit avoir un projet d'insertion socio-professionnel nécessitant le permis.

➤ Cette bourse a un caractère préventif : éviter que les personnes roulent sans permis de conduire ou sans assurance faute de posséder le permis de conduire.

→ Les modalités :

- 1 dossier de candidature

- 1 charte d'engagement entre le CCAS et le bénéficiaire de la Bourse

Micro crédit social : convention

→ Un constat :

Le constat ayant été fait par le CCAS que de nombreuses personnes sont exclues du système bancaire ou qu'elles ne peuvent pas bénéficier d'aides financières pour l'achat d'une voiture, une formation professionnelle, des frais de santé, l'accès au logement a décidé de mettre en place la démarche du microcrédit social.

→ Les partenaires :

En partenariat avec l'association Parcours Confiance de la Caisse d'Epargne du L.R. et le Fonds de Cohésion Sociale géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

→ Mission :

- Il s'agit d'octroyer un prêt de 300 € à 2500 €,
- A des personnes qui ne peuvent pas accéder à des prêts bancaires du fait de leur faible solvabilité : (chômeurs, retraités, bénéficiaires des minima sociaux, travailleurs pauvres),
- A un taux de 3 % pendant 6 à 36 mois,
- Ces prêts servent à financer des projets permettant l'insertion sociale et professionnelle et font l'objet d'un accompagnement personnalisé par :
 - Parcours Confiance : pour l'accompagnement financier
 - La Caisse des Dépôts qui apporte sa garantie à la Banque
 - Le CCAS + un conseiller Technique pour le montage des dossiers, l'accompagnement social et le suivi budgétaire.

→ Démarches :

1. Un dossier de candidature de l'appel à projet déposé auprès de l'UNCASS et de la Caisse des Dépôts et Consignations et approuvé par le Comité de Sélection.
2. une subvention de 8.500 € pour la mise en œuvre du microcrédit social (instruction des dossiers, communication ...)
3. 50 € par dossier validé – il est prévu 25-30 dossiers / an
4. Signature de la convention entre la CDC, Parcours Confiance et le CCAS pour le démarrage de l'opération.

Madame NURIT souligne que sur toutes les banques marvejolaises interrogées, seule la Caisse d'épargne a répondu

Monsieur KOSCIELNIAK demande si le crédit coopératif à vocation sociale a été questionné

Madame NURIT répond que seules les banques marvejolaises ont été contactées.

Restaurant social : mise en place

→ Le CCAS a proposé le mercredi 16 septembre 2009 à midi d'accompagner 8 personnes au restaurant le Paris pour partager un bon repas équilibré et passer un moment convivial.

→ Le restaurant social a pour objectif d'être un lieu de rencontre, de contacts et d'échanges.

Il vise à rompre la solitude et l'isolement ou la monotonie des repas pris chez soi.

→ Après le repas le rendez-vous était fixé à la Maison Pour Tous pour un après-midi récréatif.

- Accueillies par Sarah CIBOULLÉ, animatrice polyvalente de la Maison pour Tous et 5 enfants de l'Espace Loisir qui sont venus à la rencontre des personnes âgées pour partager des jeux de société : (scrabble, cartes, monopoly, jeux de dame, échecs, dominos...) des blagues, et le goûter
- Les retraités se sont investis dans les activités proposées par les jeunes et ils ont été séduits par leur énergie.

➤ Cet échange intergénérationnel a permis de rompre l'isolement de certaines personnes âgées et de favoriser le lien de proximité.

→ Modalité :

- Une sortie au restaurant une fois par mois pour une trentaine de personnes,
- 2 groupes de 15 personnes ont été constitués,
- Le 1^{er} groupe a commencé le mercredi 16 septembre au Restaurant « le Paris » avec 12 personnes,
- Le 2^e groupe est prévu pour le mercredi 30 septembre,
- Le prix du repas varie entre 10 et 12 €,
- Le prix du repas est fixé à 6 € pour la personne âgée et le reste est pris à la charge du CCAS,

Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS et l'agent en charge de ce service pour la mise en place de ces actions. Il souligne que ces actions menées par la commune sont difficiles à mettre en œuvre dans les petites communes et donc que la communauté de communes a engagé une réflexion sur un CIAS, centre intercommunal d'action sociale.

Logements HLM de l'ancienne aile nord ouest du Collège Marcel Pierrel : attributions

Monsieur le Maire indique que 17 logements sociaux HLM ont été implantés dans l'aile nord ouest du collège Marcel Pierrel et accueillant également l'ASTIM (médecine du travail). Les travaux se terminent et les logements seront disponibles début octobre 2009.

Monsieur le Directeur des Ateliers de la Colagne a adressé un courrier le 26 août 2009 précisant qu'il avait besoin des 17 logements pour reloger ses résidents durant la période de travaux de réhabilitation des hébergements des ateliers de la Colagne. Ces travaux doivent durer un an ; à l'issue de cette période un tiers des logements pourrait être redonnés. Par courrier du 10 septembre, une réponse a été adressée prenant en compte l'impérieuse nécessité de reloger les résidents pendant la période de travaux et indiquant au Directeur de la SA HLM que la commune fort des explications données, ne s'oppose pas à l'attribution des logements aux Ateliers de la Colagne. Les demandeurs de logements ont été avisés du cas de force majeure qui s'impose.

Saison culturelle 2009 -2010 : réunion de présentation

Madame Christine de CHAMBRUN indique qu'une réunion de présentation de la saison culturelle 2009 – 2010 a eu lieu le 24 septembre 2009 à la salle polyvalente en partenariat avec le Théâtre de la Mauvaise Tête. Une centaine de personnes a assisté à cette présentation animée par des artistes, qui a eu un vif succès.

Pandémie grippale Type A : H1N1

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Pierre JACQUES de bien vouloir faire le point sur la pandémie grippale.

Monsieur JACQUES indique qu'en complément des informations données le 4 septembre 2009 et comme convenu, il apporte des précisions supplémentaires ci-après :

- a) Notre Pays est en phase d'épidémie puisque nous sommes à la date du 24 septembre à 265 cas pour 100.000 habitants (le seuil épidémique est de 90 cas pour 100.000 habitants).
- b) 2 types de vaccins parmi les 4 commandés par les pouvoirs publics viennent de recevoir l'avis favorable de l'AFSSAPS, (organe français de sécurité sanitaire des produits de santé) à savoir les vaccins NOVARIS et GSK.

- c) Concernant le volet sanitaire du plan communal de sauvegarde, une réunion de travail a eu lieu en mairie le 24 septembre 2009, il a été convenu d'inclure dans ce volet, outre les pandémies grippales, les intoxications alimentaires de masse, la propagation de la méningite, la pollution des eaux destinées à la consommation humaine, les épisodes de canicule ou de grand froid.

Les grandes lignes de ce plan seraient :

- la mobilisation des moyens
- l'organisation de la gestion de la crise
- la continuité des services indispensables à la population ainsi que l'aide et l'assistance aux personnes les plus vulnérables (personnes isolées ou malades)

Ce document devrait être finalisé d'ici 3 à 4 semaines pour être présenté à titre d'information au Conseil Municipal.

Pour terminer sur une note optimiste, nous restons persuadés et convaincus qu'en cas de crise, chacun fera preuve de sens civique et citoyen, c'est-à-dire que chacun fera son devoir.

N.B. : Nous sommes en contact permanent avec les services de la Préfecture et notamment le S.I.P.C.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 4 septembre 2009.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

130) Logements HLM de l'ancienne aile nord ouest du collège Marcel Pierrel : garantie d'emprunt

Monsieur le Maire indique que la société HLM Lozère Habitations va réaliser les travaux des abords des logements de l'ancienne aile nord ouest du Collège Marcel Pierrel ; à ce titre elle sollicite la garantie de la commune pour le remboursement de la somme de 90.000 € représentant 75 % de l'emprunt de 120.000 € que la SA HLM va contracter au taux de 1,85 % sur 35 ans avec un taux de révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Accorder** sa garantie d'emprunt à la SA HLM Lozère Habitations dans les conditions sus évoquées
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

131) Piste d'éducation routière : tarifs

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 30 mai 2008 avait approuvé les conditions de mise à disposition de la piste d'éducation routière. La gratuité est assurée pour les établissements scolaires de MARVEJOLS. Une convention spécifique à titre onéreux est établie pour tous les autres utilisateurs. Il convient de réactualiser les tarifs applicables à compter du 1er octobre 2009, sur les mêmes bases que les autres tarifs communaux, à savoir une augmentation de 2,5 % :

Durée	Bâtiment	Piste	Ensemble
matinée	28, 35 € TTC	28, 35 € TTC	56, 70 € TTC
après midi	28, 35 € TTC	28, 35 € TTC	56, 70 € TTC
soirée	28, 35 € TTC	28, 35 € TTC	56, 70 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Adopter** les tarifs sus évoqués avec une date d'effet au 1er octobre 2009

- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires pour l'application de ces tarifs

Vote pour à l'unanimité

Monsieur KOSCIELNIAK demande quel est le taux d'occupation de ces installations

Monsieur JACQUES répond qu'elle a été utilisée six fois en 2009 et qu'à l'heure actuelle, il y a des demandes d'occupation temporaire ou continue de différentes associations marvejolaises.

132) Budget communal : décision modificative n°3

Monsieur le Maire indique que suite à l'accession du club de foot de MARVEJOLS en division d'honneur régionale, les membres de la commission régionale des terrains relevant de la Fédération Française de Football ont procédé à une visite de conformité des installations du stade de PINETON.

Ils ont constaté qu'il convenait de réaliser des zones de sécurité de 2,50 m aux quatre poteaux de coin du stade. A défaut, le terrain ne serait pas homologué et les rencontres sportives de ce niveau impossibles. Les aménagements amovibles ont donc été réalisés, le coût de l'opération est de : 11.555 €.

article	désignation	service	opérati on	O/ R	I/F	D/ R	montant
2182	matériel de transport	techniq ue	252	R	I	D	- 11.555 €
2313	installation stade Pineton	sports	545	R	I	D	+ 11.555 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la décision modificative n° 3 du budget communal
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires

Vote pour à l'unanimité

133) Aides aux façades : attributions

Conformément au règlement en vigueur approuvé par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer les aides suivantes :

N°	Propriétaire	Adresse des travaux	Montan t subvent ion	Montant des travaux subventionnables TTC	Montant total des travaux TTC
1	GUTIERREZ Philippe	30 av. Th. Roussel	2.134 €	30.000, 00 €	30.000, 00 €
2	GARDES Sylvain	Chemin de l'Abbé de Born	1.636 €	4.089, 18 €	4.089, 18 €
3	CATEL Sylvain	3 rue Victor Cordesse	2.134 €	5.620, 00 €	8.144, 60 €
	Total		5.904 €	39.709, 18 €	42.233, 78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Attribuer** les aides ci-dessus énoncées
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

134) Lutte contre les inondations sur le Coulagnet : désignation du maître d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 13 mars 2009 a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération de lutte contre les inondations sur le Coulagnet et l'a mandaté pour prendre toutes dispositions pour la procédure de désignation d'un maître d'œuvre.

La consultation a eu lieu avec le concours de la DDE, assistant à la maîtrise d'ouvrage ; la commission d'appel d'offres s'est réunie les 3 août, 14 septembre et ce jour pour désigner le maître d'œuvre.

L'offre la mieux disante retenue par la commission d'appel d'offres est celle du cabinet COUËT en cotraitance avec le BET CEREG pour un montant de 70.200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Retenir** la proposition du Cabinet COUËT et CEREG (BET cotraitant) dans les conditions sus énoncées
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

135) Eglise Notre Dame de la CARCE, tranche 7c : avenants

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 13 avril 2009 a procédé à la désignation des entreprises pour la réalisation de la tranche 7C des travaux de l'église Notre Dame de la CARCE. Dans sa séance du 5 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au marché de couverture, lot N° 4 avec l'entreprise MARTINS d'un montant de 7.200 € HT.

Au cours du chantier, il est apparu que des travaux complémentaires devaient être effectués compte tenu de la présence des entreprises sur le chantier :

Avenant n°1 sur le lot n°3 : charpente bois avec la SARL DRUILHET FLAVIN pour un montant de : 1.680, 00€ HT, soit 2.009,28 € TTC pour le remplacement par greffe de 80% d'un tiran

Avenant n°2 sur le lot n°4 : couverture pour un montant de : 11.862,50 € HT, soit 14.187,55 € TTC, permettant la protection des vitraux sous toiture (repiquage des solins et hauts de pente, reprise des baies hautes en plomb

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** les avenants sus énoncés avec les entreprises concernées
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

Monsieur CAUSSE dresse l'historique des travaux réalisés depuis de nombreuses années sur l'église et indique que la tranche 10 prévoit la rénovation de la nef, avec un lot spécifique pour les tableaux, un autre pour la chaire classée monument historique. Sont programmés également la restauration de l'orgue dans le cadre de la rénovation de la tribune.

Questions de l'opposition municipale

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 20 septembre 2009, reçu en mairie le 21 septembre 2009 qui pose les questions suivantes :

- a) « Dans le cadre de la défense des services publics en Lozère, une consultation nationale est organisée le samedi 3 octobre 2009 pour s'opposer à la privatisation de la poste. Il est proposé à chaque Mairie d'organiser cette votation, acte majeur d'engagement pour la défense des services publics : plus de 30 communes Lozériennes y ont déjà répondu favorablement à ce jour. Nous demandons que la Municipalité de Marvejols puisse délibérer sur ce point. En cas de position négative, nous demandons la mise à disposition d'un local municipal (Mairie ou autre,...) pour organiser par nos soins cette votation le samedi 3 octobre 2009 de 9 heures à 13 heures. »

Monsieur le Maire indique que sur la forme, le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur cette question. Il ne relève pas de la compétence de la collectivité d'organiser une votation qui n'a rien à voir avec un référendum d'initiative populaire. Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé à diverses reprises pour soutenir le maintien du service public. L'organisation de

cette votation n'est donc pas inscrite à l'ordre du jour, par contre un local municipal peut être mis à la disposition des représentants municipaux de la liste « Projets de Vie, Projets de Ville », à charge d'organiser cette votation sous leur responsabilité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un article du courrier des lecteurs du Midi Libre du 25 septembre 2009 :

« Il est curieux de constater la capacité de nos dirigeants politiques, droite et gauche confondues, d'oublier les déclarations et les prises de position qui étaient les leurs auparavant...A gauche, on ne se souvient pas que c'est François MITERRAND et Laurent FABIOUS qui ont adopté le pacte européen en 1986. Ce pacte, renforcé par la directive postale signée par JOSPIN en 1997, fut élargi en 2002 par un gouvernement dans lequel figuraient Marie Georges BUFFET et Jean Claude GAYSSOT. Ce sont des décisions qui ouvrirent la porte à la privatisation de la Poste. »

Monsieur le Maire souligne que tout le monde craint pour les services publics et l'emploi, Il y a des Parlementaires qui nous représentent et votent les lois.

b) « Nous souhaiterions connaître les formations qui seront proposées cette année par l'association des Elus de Lozère. »

Monsieur le Maire indique que la commune reçoit au fur et à mesure des convocations pour les formations. A ce jour, il n'y a pas de programme préétabli transmis par l'association des Maires et des Elus. Monsieur le Maire demande que l'Association soit consultée pour connaître leurs propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h